



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0546/05/2022-093PR (corr. DPC : Anna Clementina Noël )

Réf. NOVA : 04/PFU/1832530

Réf. CRMS : AA/AH/BXL21471\_696\_PUN\_Marché aux Herbes\_30

Bruxelles, 16/09/2022

Annexe : //

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 30

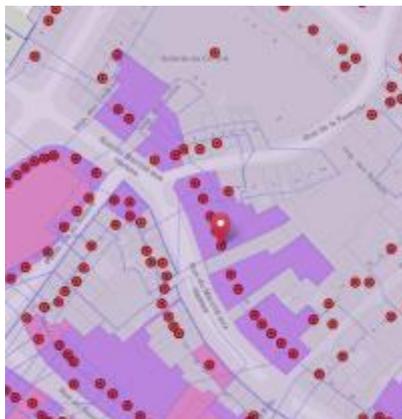
Demande de permis unique portant sur la rénovation du pignon et de la corniche de la façade latérale gauche, le remplacement des seuils et des châssis dans ce pignon et l'installation d'une tente solaire sur la devanture.

**Avis conforme de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 26/08/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 17/09/2022.

*Les façades à rue et arrière, les toitures, les structures portantes d'origine, les charpentes, les caves et tous les éléments intérieurs d'origine, tels que escaliers et autres menuiseries, plafonds, cheminées, des maisons sises 22, 24, 26, 28, 30, 34, 36, 42, 44, 46, 48 et 50, rue du Marche aux Herbes et rue de la Fourche 1-3, sont classées comme ensemble.*



Situation Brugis



Vue du bien en façade avant.  
Image tirée du dossier



Vue Google Earth© avec en rouge la localisation du pignon concerné

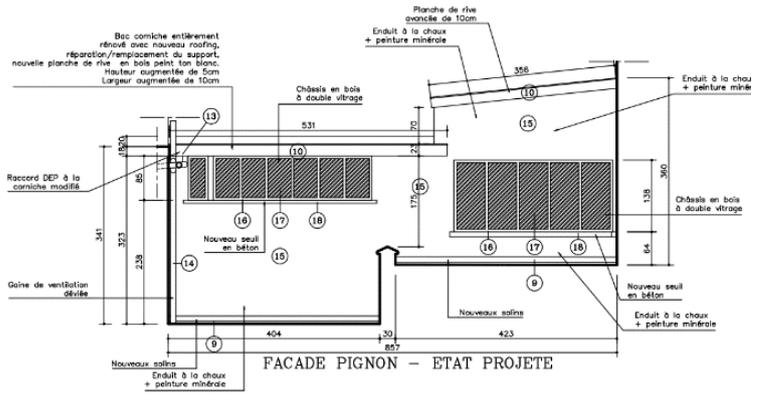
Analyse de la demande

La présente demande comporte deux aspects :

1. Rénovation des murs de l'aile de liaison d'une partie de l'achterhuis. Ces deux murs présentent des problèmes d'infiltration d'eau dans les maçonneries via les seuils et châssis existants. Au vu de l'hétéroclisme et de l'état global, il est proposé de les rénover entièrement.



Photo de l'état actuel du mur du pignon. Image tirée du dossier.



Élévation de la situation projetée. Image tirée du dossier.

## 2. Placement d'une tente solaire sur la devanture de la façade avant

Une première tente solaire a été placée en infraction, puis enlevée suite au PV d'infraction.

La demande prévoit de placer une nouvelle tente solaire conforme aux exigences du RCUZ Grand-Place. Il s'agit d'une tente solaire couleur monochrome gris anthracite sans joues, pour s'homogénéiser avec les commerces voisins. La structure en aluminium sera fixée par ancrage chimique dans le bandeau en pierre bleue, au-dessus de la vitrine, au plus près du châssis. Il est prévu de réparer les trous faits pour la pose de la précédente tente solaire.

Cependant, il a été constaté récemment qu'une seconde tente solaire a déjà été placée, et que cette dernière n'a pas été placée conformément aux plans introduits. Des nouveaux trous ont été faits dans les pierres de la façade au niveau des bossages, au-dessus des trous de la première tente solaire qui avait déjà été placée en infraction.



Photo de la devanture sans auvent. Image extraite du dossier



Photo de la devanture avec son auvent actuel. Image DPC – Urban.brussels ©. Aout 2022

## Avis

Dans l'ensemble, la CRMS est favorable à la rénovation des murs, châssis et corniche de l'achterhuis, qui permettront à ceux-ci de retrouver une homogénéité tout en répondant de manière efficace aux problèmes d'étanchéité. Elle demande à la DPC d'assurer la vérification, l'adaptation le cas échéant, et le suivi des techniques d'interventions proposées. La CRMS n'émet pas de remarques pour le placement de la tente solaire, qu'elle demande de mettre en œuvre conformément à la proposition qui figure dans la demande de permis après avoir réparé, dans les règles de l'art, les dégâts occasionnés à l'enduit à la chaux des pilastres par la tente actuelle.

Elle remet donc un avis favorable sous les conditions suivantes :

- Que la DPC vérifie, adapte le cas échéant, et assure le suivi des techniques d'interventions ;
- Placer la tente solaire selon la demande de permis et réparer l'enduit à la chaux des pilastres à bossage.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [acnoel@urban.brussels](mailto:acnoel@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)